

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 de la proposition de loi aborde les sujets de procédure dans le cas où l'aide active à mourir est demandée par le patient.

En cohérence avec l'amendement de suppression à l'article 1^{er}, cet amendement propose la suppression de cet article.